

Permanences SCoT

Du 15 mars au 04 mai 2023

Compte-rendu

Le document s'attache à rendre compte des échanges qui ont ponctué le premier cycle de permanences organisées du 15 mars au 4 mai 2023 dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Haut-Béarn.

Ces permanences sont organisées à l'initiative du service Urbanisme de la communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB). Deux techniciens se déplacent 1 fois par semaine dans une commune du territoire et ce en fonction des bassins de concertation identifiés dans le SCoT :

- Vallée de Barétous et Esquiüle : Ance-Féas, Aramits, Arette, Esquiüle, Issor, Lanne-en-Barétous ;
- Vallée du Joos et Moumour : Aren, Géronce, Geüs d'Oloron, Moumour, Orin, Préchacq-Josbaig, Saint-Goin ;
- Coteaux du gave d'Oloron : Estos, Ledeuix, Poey-d'Oloron, Saucède, Verdets ;
- Coteaux du Jurançonnais : Estialescq, Lasseube, Lasseubetat ;
- Val d'Aspe : Agnos, Asasp-Arros, Bidos, Eysus, Gurmençon, Lurbe-Saint-Christau ;
- Vallée d'Aspe : Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette Eygun, Escot, Etsaut, Léés-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance, Urdos ;
- Oloron Sainte-Marie ;
- Vallée de l'Escou : Buziet, Escou, Escout, Goès, Herrère, Ogeu-les-Bains, Précilhon.

Chaque permanence prend la forme que les participants lui donnent : entretiens individuels, échanges collectifs.

L'objectif n'est pas de retranscrire mot à mot et de manière exhaustive l'ensemble des propos tenus mais bien de synthétiser les débats et d'en faire ressortir les éléments principaux. Certaines réponses n'ayant pu être apportées sur le moment complètent le compte-rendu. Enfin, des réponses plus précises et développées peuvent être apportées à travers prochains temps de concertation (permanences et réunions publiques) et les autres moyens d'expression (registre de concertation, adresse mail dédiée : concertation.scot@hautbearn.fr, courrier ou en venant directement au pôle urbanisme de la CCHB).



**EN
DAVAN!**
CO-CONSTRUISONS
LE HAUTBÉARN 2040

15 mars 2023 : Vallée de Barétous et Esquiùle

Lieu : Arette

Horaires : 14h/17h

Nombre de participants : 3 (citoyens et élu municipal)

Format : entretiens privés

Demandes individuelles portant principalement sur des changements de destination de parcelles (pour qu'elles soient constructibles) ou de bâtiments dans le futur document d'urbanisme c'est-à-dire le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCHB.



EN DAVAN!

CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

22 mars 2023 : Vallée du Joos et Moumour

Lieu : Géronce

Horaires : 09h/12h

Nombre de participants : 7 élus municipaux/communautaires.

Format : échanges collectifs

Les élus municipaux présents ont échangé et débattu autour de plusieurs sujets transversaux tels que :

- L'offre de logements :
 - Au regard de la dynamique positive démographique du bassin de la vallée de Joos et du foncier disponible (notamment des réserves foncières consommées) ;
 - Sur les modèles alternatifs et le logement temporaire : comment faire une place aux projets de tiny-house et aux demandes particulières notamment pour les saisonniers ?
- Le vivre ensemble à l'échelle du territoire intercommunal :
 - Entre territoires de montagne et territoires de plaine ;
 - Entre agriculteurs et habitants et plus largement entre activités économiques et habitants ;
 - Entre bassins qui n'ont pas les mêmes habitudes de travail collectif. L'élaboration du PLUi de la vallée de Josbaig est mise ici en exergue.
- La mobilité :
 - La place prépondérante de la voiture et ses impacts sur l'aménagement du territoire ;
 - Le développement des mobilités douces dans les communes, au sein du bassin mais aussi à l'échelle de la CCHB (notamment le lien avec l'agglomération principale).
- Le commerce :
 - Le soutien à l'activité commerciale via l'aménagement des espaces publics, l'accueil de nouveaux habitants, la cohérence territoriale dans les implantations et la nature des commerces (notamment par rapport à la concurrence) ;
 - L'implantation commerciale notamment en périphérie et plus particulièrement sur trois sites de la vallée de Josbaig : le rond-point de Géüs d'Oloron, le carrefour de Saint-Goin/Aren et le rond point en entrée d'Orin.
- La question du ZAN et de la péréquation territoriale au regard des spécificités et besoins de chaque bassin. Les élus s'interrogent quant aux clefs de répartition du foncier urbanisable à l'échelle de la CCHB et par extension pour chaque commune.
- La méthodologie d'élaboration du PLUi de la CCHB et sa pertinence au regard de l'élaboration récente du PLUi de la vallée de Josbaig.



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

31 mars 2023 : Coteaux du gave d'Oloron

Lieu : Saucède

Horaires : 09h30/12h30

Nombre de participants : 7 (élus municipaux/communautaires ainsi qu'un citoyen)

Format : échanges collectifs

Les participants - en quasi-totalité des élus municipaux des communes du bassin - ont échangé et débattu autour de plusieurs sujets tels que :

- La difficulté de penser le bassin comme un territoire cohérent et homogène avec des caractéristiques/problématiques similaires au regard de la situation des communes membres :
 - Certaines communes (Estos et Ledeuix) font partie de la 1^{ère} couronne de l'agglomération principale avec une urbanisation en continu.
 - Les communes les plus éloignées (Saucède, Poey-d'Oloron) avec une offre en services/équipements/commerce/transports quasi inexistante et des besoins particuliers (grands terrains pour les logements, conflit d'usage entre agriculteurs et habitants, etc.)
 - Un entre-deux (Verdets).
- L'intégration du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans les documents d'urbanisme locaux en cours d'élaboration (SCoT et PLUi) et son application concrète sur le territoire avec un certain nombre d'inquiétudes :
 - Perte de pouvoir décisionnel induit et du fait qu'il s'agisse d'une décision verticale : manque dialogue avec l'état « Le ZAN n'est pas un choix, mais un arbitrage »
 - Le caractère arbitraire des zonages en décalage avec la réalité. Sur cette question, une autre méthode est proposée : demander les besoins de chaque commune tout en ne pénalisant pas les « bons élèves » entendus comme les territoires ayant limités leur consommation foncière. La méthodologie proposée par le bureau d'étude est présentée :
 - 1/ Définition d'une cartographie théorique avec des enveloppes urbaines à partir d'un certain nombre de critères : bulle de 50 mètres autour de chaque bâtiment, risques et contraintes, présence de réseaux, etc.
 - 2/ Dialogue avec chaque mairie pour construire une cartographie en adéquation avec la réalité du terrain

Parallèlement, est rappelé le choix que devront faire les élus dans le SCoT puis dans le PLUi pour définir les zones urbanisables en extension ou non tout comme celui de la répartition du foncier disponible urbanisable en lien avec les objectifs de production de logements.
- Commerces et vie dans les centres-bourgs :
 - Toutes les communes ont un besoin d'activité/dynamisme dans leur centralité. C'est un équilibre entre initiatives individuelles et soutien de la mairie.
 - Difficulté de faire vivre les commerces existants en centre-bourg : pour certains c'est même impossible, pour d'autres il faut que le commerce élargisse ses activités (exemple de Ledeuix et Verdets)



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

- Cadre de vie : cohabitation entre les habitants (notamment les néo-ruraux) et les agriculteurs. Au-delà, certains impacts du développement de l'activité agricole sont identifiés comme à enjeux tels l'odeur se dégageant des méthaniseurs, la taille des engins qui nécessitent des aménagements lourds pour leur permettre la traverser des centres-bourgs.
- Méthodologie de travail pour l'élaboration du PLUi : quelle place pour les communes et leurs rôles dans la prise de décision ? Il est demandé d'avoir une concertation large ; à l'échelle des communes.
- Logements :
 - Quelle réponse apporter concernant les habitats temporaires dits alternatifs : tiny house, conteneurs. Le PLUi devra répondre à ces interrogations.
 - Constat de ne pas être outillé pour répondre à la problématique du logement vacant notamment quand on compare les coûts de réhabilitation avec ceux de construction de logements neufs.



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

6 avril 2023 : Coteaux du Jurançonnais

Lieu : Lasseube

Horaires : 09h30/12h30

Nombre de participants : 8 (citoyens et élus municipaux/communautaire)

Format : entretiens privés et échanges collectifs

La permanence s'est structurée en deux temps :

- Le premier avec des entretiens privés portant sur des demandes individuelles ;
- Un second temps dans un échange ouvert réunissant trois élus du territoire.

Demandes individuelles ont porté principalement sur des changements de destination de parcelles (pour qu'elles soient constructibles) ou de bâtiments dans le futur document d'urbanisme c'est-à-dire le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCHB. Néanmoins, ces échanges ont permis d'aborder des sujets plus larges :

- Les modalités de construction/élaboration des documents de la prévention et de la gestion des risques ainsi que leur légitimité sur le terrain. Plusieurs critiques ont été émises quant à ces modalités et leur décalage au regard des réalités du terrain et des pratiques. C'est aussi le manque d'entretien (expliqué notamment par les coûts importants) de certains cours d'eau qui a été mis en avant ;
- Le décalage dans les choix faits entre deux moutures de documents d'urbanisme ;
- La complexité de l'articulation de projets individuels avec un projet de territoire collectif qui, de fait, fixe des règles communes sur les 48 communes ;
- L'articulation entre le SCoT et le futur PLUi et les modalités d'élaboration des deux documents notamment pour ce qui est de la participation des élus municipaux.

L'échange collectif avec les élus s'est décliné autour de trois sujets principaux :

- Les projets du territoire et la nécessité de développer une vision prospective pour assurer l'avenir de ce dernier ;
- La nécessité de re-densification des bourgs ;
- La difficulté de faire un projet à l'échelle de la communauté de communes causée notamment par la disparité des territoires qui la compose.



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

14 avril 2023 : Val d'Aspe

Lieu : Gurmençon

Horaires : 17h/19h30

Nombre de participants : 16 (élus municipaux/communautaires, représentantes de l'association « Pyrénées re-belles » et citoyens)

Format : échanges collectifs

La permanence a pris la forme d'un échange collectif où beaucoup de sujets ont été abordés que ce soit à travers le prisme du SCoT ou non. Tout au long de la permanence, les représentants du service urbanisme de la CCHB – appuyés par des membres du COPIL présents - ont expliqué la méthodologie d'élaboration du document, les enjeux macros et notamment les mesures/dispositions qui s'imposent au document (loi Montagne, ZAN, plan de prévention des risques, projets étatiques, etc.) ou encore de rappeler certains éléments du diagnostic pour chaque sujet traité.

Le ZAN :

- Explications et échanges autour de la démarche et de sa mise en œuvre dans le contexte territorial :
 - Démographie actuelle (-193 habitants entre 2013 et 2018) et les ambitions du SCoT (+ 1250 habitants en 2040) ;
 - Objectifs de réduction d'environ 50% de la consommation foncière dans la période 2021/2031 par rapport à celle de 2011/2021 (244 hectares urbanisés) ;
 - 184 logements ont été produits par an entre 2008 et 2019 pour une augmentation de 4 habitants par an sur la même période.

Le commerce :

- Présentation des éléments du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique, (DAACL) en cours de discussion avec les élus : armature commerciale du territoire, nouvelles implantations commerciales, adaptation aux nouveaux modes de consommation, etc.
- Les espaces de flux représentent les principales opportunités économiques pour des investisseurs d'où la nécessité pour la CCHB de se positionner au regard de ces espaces d'autant plus quand le PAS se prononce pour une revitalisation des centres-bourgs/villes.
- Avis partagé sur l'offre commerciale suffisante sur le territoire ainsi qu'une répartition globalement cohérente. De fait, avoir un commerce dans chaque ville ne constitue pas un enjeu en soit et peut même s'avérer contre-productif car relevé de l'utopie.
- La question des commerces illustre la complexité entre spécificités des communes, attractivités économiques et résidentielles, mobilité, opportunités économiques, limitation de la consommation foncière, etc. Le cas d'Agnos est cité. Son attractivité réside dans son « éloignement des grands axes » tout en étant à proximité des commerces d'Oloron Sainte-Marie.

L'habitat :

- Partage des éléments du diagnostic :



EN DAVAN!

CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

- 20 050 logements en 2019 dont 77% de maisons individuelles
- 3 301 résidences secondaires dont quasi 80 % dans les vallées d'Aspe et de Barétous
- 1 986 logements vacants dont 80 % dans le piémont et 50% à Oloron Sainte-Marie.
- L'ambition du SCoT de produire environ 2 400 logements en 20 ans pour accueillir les 1 250 habitants supplémentaires et absorber le phénomène de décohabitation ;
- Inadéquation entre la demande (notamment pour les jeunes, les personnes isolées en rupture, les nouveaux agriculteurs) et l'offre sur le territoire (majoritairement grands logements).
- Prendre en compte les formes alternatives d'habitat telles que les tiny house. Au regard de la tendance, il est important de les penser dans les documents d'urbanisme en tant que tel. Aujourd'hui, ce type de d'habitat rentre dans la catégorie de l'habitat temporaire qui ne correspond pas à leur usage.

Les énergies renouvelables :

- Avec l'hydraulique, le photovoltaïque est l'énergie renouvelable qui a le plus fort potentiel de développement sur le territoire. De fait, il s'agit d'encadrer ce développement.
- Débats autour des sites d'implantations potentiels sur le territoire :
 - Le SCoT s'inscrit dans la logique de priorisation des sites indiqués dans la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (ENR) privilégier les sites toitures, parkings et surfaces artificialisées, terrains en friche (sols pollués notamment), terrains agricoles ;
 - Equilibre entre la protection du patrimoine et du paysage (bâtiments classés, cônes de vue, etc.) et la possibilité de développer ce type d'équipements sur certains sites ;
 - Intérêts répétés d'avoir des temps de concertation (réunions publiques, ateliers, etc.) sur ces questions ;
 - Proposition de se servir de l'implantation de panneaux sur les toitures et ainsi y retirer les produits toxiques et les déchets qui peuvent parfois rentrer dans leur composition (amiante, etc.) ;
- Echanges autour du projet particulier d'implantation de centrale photovoltaïque à Buziet :
 - Risque de déstabilisation du marché agricole (baisse de l'activité au profit de celle de production d'énergie) et la consommation d'espaces naturels et agricoles face à la nécessité de production d'énergie renouvelable ;
 - Modalité de production : projet citoyen/public VS projets privés, taille et implantation des installations, besoins sur le territoire, etc.
- L'intégration des ouvrages hydro-électriques dans les documents d'urbanisme.

La mobilité et les transports en commun :

- Constat partagé d'une offre en transport en commun qui se structure peu à peu mais qui doit être encore améliorée :



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

- La liaison Pau/Bedous est peu adaptée notamment pour les actifs ; le SCoT comme la CCHB ne peuvent qu'identifier cette problématique et négocier avec la SNCF et la Région.
- L'offre de vélo en libre service doit être améliorée : impossibilité de réserver à l'avance un emplacement pour le vélo, trop faible nombre d'emplacements à vélo, impossibilité de poser un vélo dans une autre station, etc. Le réseau médiathèque à l'œuvre sur le territoire doit être un exemple à suivre.
- Développer les voies vertes sur le territoire pour avoir une offre sécurisée. Plusieurs exemples pris sur le Val d'Aspe illustrent le propos.
- Dans la même logique, privilégier les mobilités douces dans les projets d'aménagement notamment en centre-bourg/ville et sortir de la logique du « tout voiture » sur l'espace public.

D'autres sujets ont été abordés :

- La déviation Pau-Oloron et son absence dans les cartes du SCoT ;
- L'intérêt d'une gouvernance et de réflexions à l'échelle intercommunale pour mener des politiques cohérentes ;
- Travailler sur le développement des formations pour attirer les savoir-faire sur le territoire en lien avec les besoins existants (entreprises implantées) mais aussi les filières à développer ;
- L'implantation des activités économiques (notamment industrielles) sur le territoire au regard de la question foncière, des enjeux environnementaux et du maintien d'un bassin d'emploi jugé comme un atout pour le territoire.
- L'enjeu de limiter l'imperméabilisation des sols voire même de désimperméabiliser/renaturer certains espaces comme les parkings. Le SCoT ne « descend » pas à cette échelle mais il encourage ces pratiques ; c'est le PLUi qui pourra davantage se positionner pour les futurs projets d'aménagement.

20 avril 2023 : Vallée d'Aspe

Lieu : Bedous

Horaires : 16h30/19h30

Nombre de participants : 13 (élus municipaux/communautaires, représentants de l'association « Pyrénées Re-belles », représentant d'Aspe.info, acteurs du territoire et citoyens)

Format : échanges collectifs

Pendant près de trois heures, les participants ont pu échanger sur un nombre important de thématique. La discussion a pu prendre plusieurs formes, demandes individuelles, questions/réponses directement auprès du service urbanisme de la CCHB ou des élus municipaux présents, débats entre participants, propositions directes dans le cadre du SCoT et parfois au-delà, etc.

Plusieurs interrogations ont concerné la création d'un SCoT et d'un PLUi à l'échelle du territoire intercommunal :

- Difficultés engendrées par la taille, la disparité des territoires qui la composent et le fait que la CCHB soit encore très récente. L'opportunité de créer du collectif – par exemple pour créer une vision à long terme pour répondre aux grands enjeux – de se doter d'outils performants et à même d'y répondre est également avancée.
- L'influence du SCOT dans la définition du nombre et la répartition géographique des surfaces artificialisables. Le SCoT participe à cette répartition mais celle-ci est avant tout le fruit de décisions du politique. Le SCoT fixe un cadre à travers un projet d'aménagement sur 20 ans prenant en compte les règles et contraintes qui s'imposent aux territoires (par exemple la réduction de 50% de la consommation foncière) qui permet ainsi de prendre ces décisions. Par la suite, le PLUi ira traduire ces éléments de manière plus opérationnelle en descendant jusqu'à la parcelle. Au-delà des documents d'urbanisme en tant que tels, la tendance générale est à la limitation de l'artificialisation des sols.
- Le passage de plans locaux d'urbanisme et/ou cartes communales vers un plan local d'urbanisme intercommunal. Cette évolution est jugée par certains comme un élément supplémentaire dans la complexification de la gouvernance qui se traduit notamment par des difficultés de communication entre les différents territoires qui composent la communauté de communes.

La question du logement et plus spécifiquement de l'habitat en vallée d'Aspe, a suscité de nombreux échanges. Les discussions ont porté sur les nombreux dysfonctionnements entre l'offre et la demande de logements. Ces constats ont mené à une réflexion plus globale portant sur la crainte d'un déclin démographique à l'échelle des 13 communes de la vallée. Ce déclin peut s'illustrer par la perte d'un village comme Lescun tous les 10 ans.

Plusieurs causes à ce déclin ont été avancées :

- Un phénomène de vieillissement de la population qui s'accélère : sur les 129 habitants ayant quitté la vallée d'Aspe, 126 étaient des jeunes actifs entre 20 et 49 ans ;
- En raison d'une augmentation considérable des prix du foncier et par extension de sa raréfaction, la vallée rencontre de nombreuses difficultés dans l'accueil de nouvelles populations et notamment de ces jeunes actifs sur son territoire ;



EN DAVAN!

CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

- Le phénomène de « mise en tourisme » du territoire via notamment l'augmentation du nombre de résidences secondaires. Le sujet a suscité nombre de réactions témoignant d'inquiétudes quant aux conséquences de l'augmentation du phénomène touristique dans la vallée (sur l'environnement, sur le coût de la vie, sur « le sentiment d'appartenance à une carte postale dans laquelle ils ne seraient plus acteurs mais figurants »)

Face à ces constats et à l'enjeu de désertification/ensauvagement de la vallée, plusieurs axes de réflexions ont émergé :

- Travailler sur les nombreuses granges du territoire pour valoriser le patrimoine existant et répondre à la problématique du logement (en les réservant pour les habitants) et/ou de créer des logements touristiques voire des résidences secondaires ; les positions étant variées sur ce point.

A ce propos, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Hautes-Pyrénées a créé un guide des granges foraines pour accompagner leur transformation/rénovation ;

Le coût lié à la rénovation et la complexité pour l'obtention des autorisations d'urbanisme sont mentionnées : isolement géographique, absence de réseaux (principalement eau et électricité.), accessibilité (notamment lors des épisodes neigeux), protection des espaces agricoles (pour préserver l'activité), etc. Là-aussi, les positions des participants étaient variées entre les coûts assumés par les collectivités, l'autonomie énergétique possible, le caractère irréversible de transformer des espaces agricoles en zone d'habitat, etc ;

- Agir sur la fiscalité via l'augmentation de taxe sur les résidences secondaires et sur les logements vacants Ce levier d'action restant encore trop peu dissuasif et toujours plafonné ;
- Travailler sur l'identification des logements concernés (vacants, secondaires, sous-occupés) et réguler les possibilités pour les acteurs du secteur pour trouver un équilibre bénéfique pour tous ;
- Réfléchir à des solutions face aux situations d'indivisions ;
- Expérimenter puis généraliser l'utilisation du bail réel solidaire. Ce dispositif mis en place par l'Etat, permet la construction d'un parc de logements accessibles pérennes en évitant toutes spéculations abusives ;
- Travailler sur des modèles alternatifs d'habitat et les solutions vertueuses qu'ils portent (autonomie énergétique, consommation foncière réduite, intégration paysagère et environnementale, etc.) tels que les tiny-houses Il pourrait être intéressant de dédier des terrains permanents de manière à éviter la mobilité « forcée » au bout des trois mois impartis.
- Plus largement, les débats ont permis de questionner nos perceptions d'habiter, qui mettent en avant la propriété privée, le grand jardin/le terrain et l'isolement comme élément recherché et, par effet miroir, qui a tendance à repousser l'habitat du centre-bourg A été proposé de travailler sur de nouvelles formes de mises en commun.
- Malgré cela, la question financière est primordiale pour mettre en œuvre des politiques et des outils.



EN DAVAN!

CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

La question du logement a donné lieu à des échanges concernant la disparition de services pourtant essentiels dans la vallée (activités, enclavement, etc.). Le manque de logements et l'augmentation des prix sont avancés comme à l'origine de la raréfaction du nombre de médecins dans la vallée ; malgré la présence notamment à Bedous d'une maison de santé et de commerces associés. Il est jugé nécessaire d'avoir un service de santé structurant en vallée d'Aspe en raison de sa distance vis-à-vis des deux pôles de santé majeurs du territoire : l'hôpital d'Oloron est à 30 minutes environ quant celui de Pau est à plus d'une heure quand les difficultés de circulation sur la nationale n'allongent pas ces durées.

Plus globalement, et pour pallier ce déficit, il serait intéressant de consolider une offre de services structurante et variée, comme par exemple avec une piscine dans la Vallée. Cette remarque démontre une volonté commune aux participants de penser l'aménagement ainsi que la cohérence du territoire avant tout à l'échelle de la Vallée d'Aspe.

Plusieurs sujets en lien avec les documents d'urbanisme ont été débattus :

- La question des plans de prévention des risques naturels et inondation et le fondement des méthodologies de zonages effectuées par l'Etat. Cette thématique est d'autant plus importante que la vallée d'Aspe, par sa topographie et son hydrographie, est exposée à de nombreux risques. Ces zonages sont jugés comme régulièrement incohérents vis-à-vis de la réalité du terrain et des risques réels. Face à ce constat, se pose la question des demandes de modification/révision du plan en vigueur avec la possibilité de voir les espaces classés à risque augmentés encore. Plusieurs exemples sur le territoire ont été cités pour illustrer les arguments.
- La déclinaison locale du zéro artificialisation nette à travers plusieurs interrogations :
 - La difficile traduction de cette politique nationale à des territoires présentant des spécificités à prendre en compte : un territoire rural et de montagne avec une tension sur le marché, une dynamique démographique en berne, des capacités financières et d'ingénierie limitées pour les collectivités, etc. ;
 - La démarche du ZAN peut représenter un facteur de risque de déclin pour les petites communes rurales ;
 - La question relative à l'équitable répartition des superficies consommables entre les 48 communes de l'intercommunalité.
- L'intégration de la notion de paysage dans les documents d'urbanisme :
 - La notion du paysage a d'abord été questionnée au regard de l'exemple du traitement des antennes relais dans les documents d'urbanisme à l'aune du refus de construction de l'antenne au niveau d'Accous. En fonction des possibilités techniques, il a été proposé de mutualiser les antennes.
 - La prise en compte des cônes de vue dans les projets de développement ; l'exemple des projets de centrale photovoltaïque au sol est cité.

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) et par extension le document d'orientation et d'objectifs (DOO) abordent les questions des cônes de vues. A titre d'exemple, le sous axe 7.3 du PAS énonce la volonté de préserver les cônes de vues sur les espaces de montagnes et de garantir la co-visibilité entre les deux versants d'une même vallée de manière à préserver les points de vue depuis les espaces d'altitude. L'intégration de la



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

notion de cône de vue (sur le patrimoine bâti comme naturel) est également retranscrite à travers certaines prescriptions et recommandations du DOO en cours de rédaction.

- L'intégration de la notion de « Grand Paysage » au sein des documents d'urbanisme de l'intercommunalité.

« La notion de Grand Paysage ne se limite pas aux limites administratives. Il s'agit d'un territoire plus vaste, à la fois délimité par des éléments physiques divers et propres à chacun tels que les collines, les buttes, les vallées ou encore les plateaux. Ces limites naturelles et finalement subjectives, définissent des horizons lointains d'où l'on perçoit au-dessus du velum du centre-historique, des édifices ou ensemble bâtis comme autant de points de repères du territoire (APUR, 2018). »

- La capacité/possibilité des documents d'urbanisme locaux de se positionner sur la question de la pollution de l'air. De fait, le SCOT ne vient pas fixer d'objectifs précis et chiffrés quant à cette question. Néanmoins, il définit des objectifs et orientations d'aménagement de l'espace qui peuvent largement concourir aux stratégies locales en matière de qualité de l'air : modèle d'urbanisation, artificialisation des sols, densification, protection d'espaces, mobilité, etc.
Par ailleurs, le SCoT doit prendre en compte les éléments énoncés dans le PCAET du Haut-Béarn.

Le sujet de la production d'énergie a fait aussi l'objet de plusieurs échanges :

- La stratégie communautaire d'implantation et de production d'énergies renouvelables à l'aune de la situation et des objectifs décrits à travers la loi d'accélération des énergies renouvelables. Celle-ci est une question qui préoccupe en raison des divers risques et dérives potentielles sur le territoire. Par exemple, le projet de Buziet suscite de nombreuses questions quant à ses impacts sur l'environnement existant.
Le SCoT s'inscrit dans cette loi et plus particulièrement dans la définition des lieux prioritaires pour l'accueil de projets photovoltaïques. Par exemple, tout parking supérieure à 1500 m² devra créer des ombrières recouvrant la moitié du total de leur surface a minima.
Ce n'est pas le SCoT qui définit des objectifs de production mais il fixe le cadre d'aménagement pour les futurs projets.
- L'eau en tant que ressource mais aussi comme moyen de production d'énergie renouvelable et la problématique de sa raréfaction dans le futur à l'échelle de la vallée et de l'ensemble du territoire.

Les échanges ont également porté sur l'insuffisance et parfois l'incohérence des offres de mobilités dans le territoire :

- L'offre actuelle de transports est jugée insuffisante et non adaptée aux besoins des habitants de la vallée ;
- Les efforts en ce qui concerne le tracé, la sécurisation des pistes cyclables et plus largement l'ensemble des aménagements cyclables ne concernent que très peu la vallée. Les discussions ont permis de souligner l'intérêt d'un travail autour des pistes



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

cyclables à Bedous à l'aune de sa position stratégique de terminus ferroviaire et de pôle structurant. Bien que les aménagements cyclables représentent des coûts économiques considérables pour les collectivités, il existe des solutions alternatives pour y pallier. Par exemple, de nombreux aménagements ponctuels au moindre coût existent en ce qui concerne la sécurisation des vélos telle que la peinture phosphorescente.

- Globalement, et en dépit d'une offre de transport à la demande satisfaisante, il est souhaité d'avoir une offre de mobilité adaptée aux spécificités rurales et montagnardes de la vallée. Néanmoins, il est reconnu que de nombreuses initiatives collectives de transports et de covoiturages existent et sont efficaces. A ce sujet, le réseau de covoiturage Mobicoop a été mentionné.
- Plus largement les travaux tels qu'actuellement sur la N134 au niveau d'Ogeu-les-Bains sont jugés contestables à l'aune des réalités environnementales et de la politique du zéro artificialisation nette.

La discussion a vu émergé aussi le sujet du transport des matières dangereuses.

La question de l'information et de la communication à l'échelle de l'intercommunalité a aussi été largement discutée : développement d'outils (application en interne, liste unique, etc.), information homogène sur l'ensemble du territoire en même temps qu'une information localisée à l'échelle des bassins, etc.



EN DAVAN!

CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

27 avril 2023 : Oloron Sainte-Marie

Lieu : Oloron Sainte-Marie

Horaires : 15h30/18h

Nombre de participants : 5 (citoyens et élus municipaux/communautaires)

Format : entretiens privés

Demandes individuelles portant principalement sur la constructibilité de parcelles dans le futur PLUi. La discussion a permis d'élargir le sujet aux documents d'urbanisme et aux conséquences de leur inexistence (les territoires sont alors soumis au règlement national d'urbanisme), aux différents sujets et règles qui pourront être traités le futur PLUi, à l'aménagement et au développement du Haut-Béarn, à la consommation foncière mais aussi à la répartition des commerces et équipements sur le territoire.

Un échange – toujours individuel - avec un participant a permis d'aborder plusieurs thématiques ; pas toujours en lien avec l'élaboration du SCoT :

- Nécessaire changement de modèle économique à l'échelle de la CCHB. Un très grand bassin d'emplois, il génère de l'attractivité. Il faudrait toutefois pouvoir garantir une meilleure autonomie des prestataires de maintenance, au niveau local.
- Question de l'intégration de la frontière franco-espagnole dans les documents d'urbanisme notamment pour coordonner l'économie ou le travail autour de la ligne Canfranc- Bedous.
- L'impact environnemental important du tunnel et la difficile gestion des flux (touristiques et de marchandise) dans la vallée d'Aspe et au Somport.
- Proposition de faire un travail sur la répartition géographique des revenus dans la CCHB pour souligner à quel point les centres-villes se sont paupérisés. Il peut être intéressant d'intégrer une telle cartographie dans le PAS du SCoT.
- Proposition d'avoir un lien plus important entre le PCAET et le SCoT et de pédagogie/sensibilisation quant au rapport de compatibilité qui les lie.
Sur le sujet, le SCoT reprend un grand nombre des éléments avancés dans le PCAET que ce soit dans son diagnostic ou dans certaines préconisations/actions. Par ailleurs, le PCAET « doit prendre en compte » les éléments du SCoT c'est-à-dire « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et orientations fondamentales écrites » dans ce dernier.
La discussion sur les énergies renouvelables sur le territoire met en lumière les limites des panneaux photovoltaïques que ce soit au niveau de l'impact foncier sur certains projets mais aussi de l'insuffisance de dimension sociale dans leur développement : « ils ratent une partie de la cible ». Par ailleurs, la réussite de la structure Béarn Energie Citoyenne est mise en avant.
- Constat d'une perte de la notion de citoyenneté et de l'investissement dans le collectif et la chose publique et ce quel que soit la nature des engagements.



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

En fin de permanence, un échange avec deux élus de la commune s'est axé autour de la question du logement :

- L'augmentation de la taxe sur les logements vacants comme solution possible avec la limite du plafonnement de l'Etat ;
- Les difficultés face aux propriétaires « négligeant » et du temps nécessaire à la puissance publique pour récupérer un logement ;
- Les documents d'urbanisme doivent se saisir de la problématique des logements saisonniers et générer davantage de contraintes.
- Le dernier SCoT a distribué 25 ha de surfaces constructibles à l'ensemble des communes pour le résultat que l'on connaît : baisse de la population sur la même période. Certains éléments de diagnostic sont parlants : le territoire « a produit » 454 logements vacants sur la même période.



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

04 mai 2023 : Vallée de l'Escou

Lieu : Buziet

Horaires : 09h30/12h

Nombre de participants : 18 (élus municipaux, représentants de l'association « Buziet vivant et authentique » et citoyens)

Format : échanges collectifs

Le premier échange concerne la démarche zéro artificialisation nette (ZAN).

Est rappelé en quelques mots en quoi cela consiste, à savoir un objectif fixé à terme de ne plus artificialiser de nouveaux espaces. Dans un premier temps cela se traduit par la baisse – pour les territoires (communes, EPCIs, départements, régions) de 50% du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021.

Par la suite, la démarche est ramenée à sa traduction sur la CCHB, les modalités de calcul des surfaces consommées, les hectares disponibles, etc.

Plusieurs éléments sont à mettre en avant :

- L'ensemble des espaces consommés depuis 2021 sont pris en compte dans le calcul des 50 % c'est-à-dire que le « compte à rebours est déjà lancé » ;
- Les projets portés par l'Etat sont également pris en compte dans le calcul ;
- De fait, la démarche ZAN entraîne une dynamique de densification dans les futurs projets. Néanmoins la densification est quelque chose de très relatif en fonction des formes urbaines adoptées notamment dans les centres-bourgs historiques ;
- Cette densification ne signifie pas que la totalité des espaces non consommés au cœur du tissu urbain (dents creuses, jardins et parcs, terrains agricoles exploités, etc.) le sera. La logique va dans le sens de « comblement » de ces espaces mais au regard de leur fonction et usage, ils pourront être conservés tel quel ;
- Les clefs de répartition des hectares à urbaniser à l'échelle de la CCHB n'ont pas encore été définies ; ce sont les élus qui vont se prononcer. Le SCoT commence à fixer quelques éléments qui seront approfondis dans le PLUi.
- Plusieurs inquiétudes sont exprimées à ce sujet :
 - Le risque de pénaliser les communes qui ont limité leur consommation d'espace ; la logique d'aménagement prônée depuis plusieurs décennies s'appuyant sur le fait que l'on donne plus de terre à urbaniser aux territoires qui urbanisent le plus. C'est en effet ce qui prime depuis longtemps. Néanmoins, tout cela évolue aujourd'hui ; charge aux élus du territoire de se prononcer sur une répartition qu'ils jugent équitables et bénéfiques pour toutes les communes ;
 - Le risque de concurrence entre les communes. C'est l'un des enjeux du SCoT et du PLUi : construire un territoire commun de projet ;
 - Le risque induit par les effets « rebonds » du ZAN. Les porteurs de projets, par crainte d'être limités dans le futur, vont déposer beaucoup de projets avant l'entrée en vigueur ;
 - Il est rappelé que le ZAN doit prendre en compte les caractéristiques du territoire ;
 - Au regard de cette évolution, la tendance est à la diminution des terrains urbanisables dans les futurs documents d'urbanisme tel que le PLUi.



EN DAVAN!

CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire est le second sujet abordé et plus particulièrement le projet de parc photovoltaïque de Buziet. Là-aussi, plusieurs points sont discutés :

- Sont exprimés plusieurs points de désaccords : l'incohérence du projet au regard des besoins du territoire, l'investissement nécessaire pour le transport de l'énergie, l'impact environnemental sur les espaces concernés, le coût et de la viabilité à long terme du projet, etc. ;
- Le décalage entre ce qui est écrit dans le PAS et le projet. Le SCOT en cours d'élaboration n'a pas (et ne peut pas avoir) d'incidences sur les projets autorisés et développés avant son approbation. Par ailleurs, la CCHB n'est pas compétente pour l'instruction (donc l'autorisation) du projet et ne s'est pas engagée ; c'est un projet communal. Par ailleurs, ce sont les services de l'Etat qui instruisent ce type de projet et ce dès lors que l'on dépasse une certaine puissance de production ; ce qui est le cas ici ;
- La hiérarchisation des espaces quant à l'accueil des panneaux photovoltaïques. Sur ce point, le SCoT reprend la hiérarchie des sites d'implantation inscrite dans la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables. Seront priorités les toitures, les parkings, les friches, les terrains artificialisés et en dernier lieu les terrains agricoles ;
- La CCHB a engagé plusieurs chantiers sur le sujet pour développer une stratégie collective pour le territoire : plénière avec les élus du territoire, étude sur les besoins/potentiels du territoire dans le cadre de la hiérarchie évoquée ci-dessus, étude sur l'intégration paysagère et urbaine des panneaux photovoltaïques, etc. ;
- La place de la sobriété énergétique dans le projet d'aménagement stratégique du SCoT.

En lien avec le thème précédent, des discussions ont eu pour objet les logements à travers deux thématiques : la performance énergétique et l'offre de logement. Plusieurs difficultés sont soulevées :

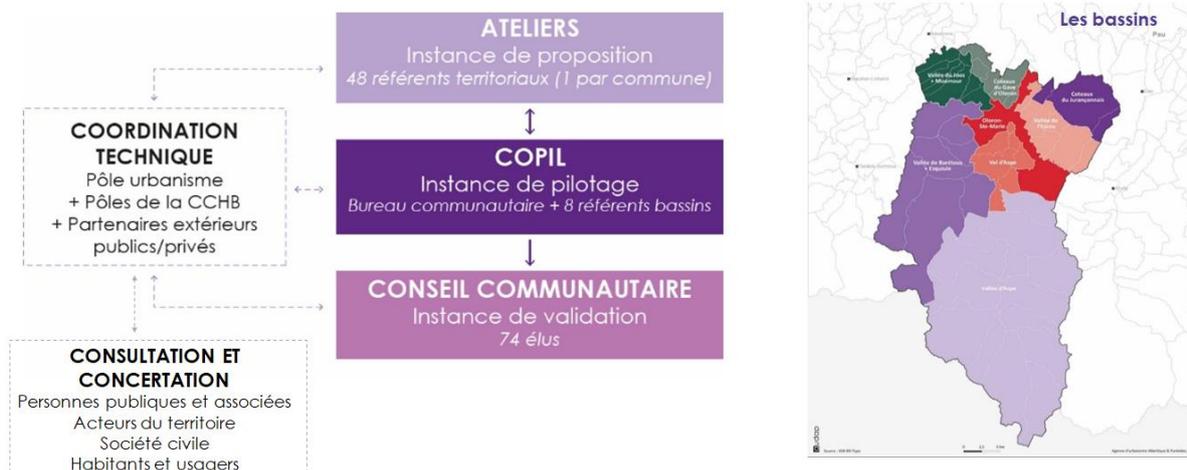
- Le coût important de la rénovation et la nécessité d'accorder les aides à ces derniers.
- Le manque d'attractivité des logements dans les centres qui doit être pallié par un travail sur la qualité des logements, leur performance énergétique, la qualité des espaces publics, l'offre en services, commerces et équipements.
- Le parc de logement est inadapté aux personnes âgées et aux jeunes. Plus largement, le constat de décalage entre l'offre de logements et la demande est partagé.

La gouvernance du SCoT et plus largement les modalités d'élaboration des documents d'urbanisme ont fait l'objet d'un temps particulier.

- Les modalités de concertation du SCoT ont été rappelées : deux réunions publiques, site internet, articles dans le magazine intercommunal, un registre sous plusieurs formats (courrier, adresse mail, registre au pôle urbanisme). Ces permanences sont des temps supplémentaires proposés par le service Urbanisme. L'enquête publique sera déroulée par la suite.
- De manière générale, les modalités de concertation pour l'élaboration de documents d'urbanisme sont définies dans la délibération qui prescrit cette même élaboration. Pour le SCoT, celle du 06 juin 2019.

EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040

- La gouvernance globale pour l'élaboration du SCoT est présentée (cf. page dédiée sur le site internet de la CCHB) :



D'autres sujets ont aussi émergé au cours de la permanence :

- La mobilité à travers l'offre de transport sur le territoire (navette qui s'étend au-delà de la ville d'Oloron, le transport à la demande en vallée d'Aspe, les vélos en prêt ou en location, etc.), le cadencement insuffisant du TER Pau/Bedous et le décalage avec les autres transports au niveau des correspondances. Le tout dans une volonté partagée de réduire les déplacements en voiture individuelle.
- L'intérêt de penser des espaces naturels ou des jardins partagés dans les projets de lotissements pour pallier la réduction de la taille des terrains alloués.
- La trame noire au regard des enjeux environnementaux : baisse du nombre de prédateurs de moustiques, économie d'énergie, pollution lumineuse, etc. Ce SCoT ne pourra pas prendre en compte la trame noire mais des réflexions sont en cours. Un certain nombre de communes du territoire ont déjà franchi le pas. Un élu témoigne du fait que le SDEPA a longtemps freiné ces initiatives car éteindre les lumières avait un coût plus important.
- Un participant a mis en avant l'enjeu de la sécurité alimentaire, jugée insuffisamment traité dans le SCoT qui reste malgré tout un document d'urbanisme. Toutefois, il affiche des éléments sur la production/consommation locale, le développement des circuits courts, le soutien aux agriculteurs locaux, etc. dans la limite de ses prérogatives.

Le SCoT n'a pas d'outils pour agir directement sur la consommation alimentaire mais peut être un levier indirect par le modèle d'aménagement prôné, la place donnée à l'agriculture, le choix de tel ou tel type de commerces (au regard des surfaces et des lieux d'implantation), etc. Est évoquée notamment la possibilité de créer des zones agricoles protégées.



**EN
DAVAN!**
CO-CONSTRUISONS
LE HAUTBÉARN 2040

- Le caractère trop peu contraignant de la trame verte et bleue dans le projet d'aménagement stratégique ; chose normale car la déclinaison réglementaire des éléments du PAS (dont la trame verte et bleue) se fait dans le document d'orientation et d'objectifs sur lequel les élus et le bureau d'étude travaille aujourd'hui.